



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## La Préfecture communique

La préfecture rappelle aux automobilistes que la période réglementaire d'utilisation des pneus cloutés est terminée depuis le dernier dimanche de mars et que les conditions climatiques n'imposent pas de prolonger cette période d'utilisation.

Les pneus cloutés sont moins adaptés à la conduite sur chaussée sèche et contribuent à l'altération des revêtements routiers. Ainsi, afin de s'assurer de meilleures conditions d'adhérence et de limiter l'impact sur le réseau routier tout en évitant l'usure inutile de ces équipements spéciaux, la préfecture invite les automobilistes à retirer leurs pneus cloutés dans les meilleurs délais.